

grâce à nos lecteurs de toute cette partie de la discussion aussi aride que fastidieuse. De part et d'autre, néanmoins, on avait conclu, en exigeant le dépôt des pièces elles-mêmes pour les contrôler; ceux-ci désiraient les livres de compte de la fabrique, afin d'y retrouver la trace et l'emploi de leur argent; ceux-là refusaient de se prononcer sur la valeur des titres qu'on leur objectait, avant d'avoir tenu les originaux, parce que la copie qui leur avait été transmise n'était pas moins illisible qu'incorrecte. Ainsi, après la première passe d'armes, les adversaires demeuraient sur le terrain; ils tenaient seulement à examiner, pour un prochain engagement, si la pointe des fleurets avait été convenablement émouvetée.

Il est incroyable quelles bizarres objections souleva, des deux côtés, la simple proposition que je viens de rappeler et à quels délais on soumit son exécution. On chicana soit sur les inconvénients de déplacer des registres d'une comptabilité journalière, soit sur le danger de se dessaisir de documents à feuilles volantes, trop faciles à s'égarer parmi d'autres dossiers; on disputa sur le lieu de la communication et la durée de l'enquête : serait-ce au greffe? Serait-ce dans l'étude des hommes de loi? Il y eut, enfin, rapports, plaidoiries, interlocutoires, serments prêtés, prononcé contradictoire en audience, récépissé en forme; six mois furent employés à ces préliminaires et quels flots d'encre et de parole coulèrent à cette occasion, on le devine plus qu'on ne saurait supporter de le voir raconté. N'en soyons qu'à demi étonnés : on doit remplir les formes, comme dit, sans bégayer, le célèbre Bridou, et on sait bien, toujours d'après ce jurisconsulte de la comédie de Beaumarchais, que la forme est le patrimoine des Tribunaux.

Définitivement cependant Poulard et Peillon s'applaudi-